



Rapport annuel 2025

S'engager pour la
prévention et la
santé au travail

PROMEOM

Préservons la santé au travail

2025, une année riche et porteuse de sens

Promeom est un nouvel acteur de la santé au travail du bassin d'emploi lyonnais, une nouvelle entité enrichie de 80 ans d'expertises et de connaissance des Services de Prévention et de Santé au travail de la région lyonnaise, Agemetra et AST Grand Lyon.

Promeom est un nom pour porter une ambition : l'incarnation de la promesse que nous faisons aux hommes, tant dans notre accompagnement que dans la qualité des services que nous rendons. Un nom qui évoque la protection des hommes et l'attention que nous portons à nos adhérents et leurs salariés, comme à nos collaborateurs et partenaires. Il exprime cet engagement quotidien qui nous anime et nous rend fiers.

Tout au long de cette année 2025, les quelques 600 personnes de Promeom ont écrit une nouvelle histoire pour avancer dans une même direction et faire bouger les lignes de la prévention et de la santé au travail. L'offre de services a été rendue plus lisible pour faire face aux évolutions de la société et du monde du travail.

Nos médecins, infirmiers et experts en prévention interviennent au quotidien grâce à un maillage territorial de 40 centres médicaux. Une organisation efficiente a été mise en place pour accompagner les 550 000 salariés dans 40 000 entreprises lyonnaises.

La construction de Promeom s'est faite tout en assurant une parfaite continuité de services pour nos adhérents.

Ce rapport annuel constitue un retour sur cette année riche en actions et porteuse de sens pour tous nos collaborateurs qui agissent en proximité en faveur de la prévention et du maintien dans l'emploi des salariés. Experts en santé, entreprises adhérentes, salariés, tous ensemble, nous contribuons à façonner la santé au travail de demain.

Sommaire

- P4 Édito
- P8 Acteur engagé
- P30 Au plus près de nos adhérents
- P36 Faire de la prévention une priorité
- P42 Prévenir la désinsertion professionnelle
- P48 Agir en entreprise
- P54 Nos ressources et finances
- P58 Adapter nos services et métiers aux enjeux
- P64 Remerciements

Interviews croisées

Promeom repose sur le paritarisme. Comment définissez-vous respectivement le cadre de votre mission ?

Luc Martinod : *Spécificité française dont j'ignorais tout avant mon premier mandat, j'en apprécie l'approche multiculturelle, source de visions différentes. Le paritarisme impose l'écoute et l'effort de compréhension des motivations de chacun, corollairement aux décisions mûrement réfléchies.*

Jacques Studer : *Désigné au titre de la CFE-CGC, j'adhère totalement au paritarisme, en partant du postulat selon lequel sans salariés, il n'y a pas d'entreprises et sans entreprises, il n'y a pas de salariés. Cet axiome étant posé, je suis pour une cogestion ouverte et sans dogmatisme. L'important reste l'écoute de l'autre, c'est ce que j'ai trouvé tant au bureau qu'au conseil d'administration de Promeom.*



Luc Martinod,

Président de Promeom

Qu'est-ce qui a guidé votre choix d'agir dans ce domaine de la santé au travail, qu'est-ce qui vous motive ?

L. M. : *Être utile avant tout. Venant d'un milieu professionnel lié aux métiers de l'événementiel, je souhaitais m'investir dans un organisme fondamentalement différent de ceux de nos professions, mais toujours en lien avec elles. La santé au travail s'est naturellement imposée.*

J. S. : *Essentiellement, la reconnaissance de pathologies psychologiques. Si la prise en compte des troubles musculo-squelettiques ou la prévention des accidents physiques priment au sein de la médecine du travail, il reste encore beaucoup à faire pour éviter les risques psychosociaux, comme le « burn-out ». Président de l'union départementale CFE-CGC - syndicat de l'encadrement, durant une douzaine d'années, j'ai constaté la souffrance de nombreux adhérents.*

« Écouter, apprendre, réexprimer, synthétiser, puis décider. »



Jacques Studer,

Vice-président de Promeom

Comment agissez-vous respectivement dans le cadre de votre mission en fonction des enjeux de Promeom ?

L. M. : *Écouter, apprendre, réexprimer, synthétiser, puis décider. En tant que président bénévole, je ne suis pas là pour « faire » mais bien pour « orienter », dans le respect du cadre. Les services de prévention et de santé au travail évoluent dans un environnement extrêmement réglementé. C'est pourquoi la définition d'un plan de mandat réaliste, cohérent qui répond aux exigences légales et la promotion d'une gouvernance attentive et informée sont essentielles. Il nous faut aussi accompagner et anticiper les évolutions, notamment en cette année de fusion-crétion, et donner une nouvelle dimension pour Promeom. J'ai toute confiance en notre Directeur général afin de pouvoir avancer ensemble, efficacement avec des équipes engagées pour satisfaire nos entreprises adhérentes et les salariés, suivis.*

J. S. : *En m'informant des nouvelles règles édictées (la loi sur la médecine du travail a fortement évolué depuis dix ans) et en les transmettant au sein de mon organisation syndicale.*

Au sein de Promeom, je veille au respect des engagements pris par l'association vis-à-vis de ses adhérents (les entreprises) et, par ricochet, vis-à-vis des salariés. Veiller à la régularité et à l'équité des visites en est un exemple.

Du côté des salariés de Promeom, mes fonctions prud'homales me permettant d'être informé rapidement de l'évolution de la loi et de la jurisprudence, j'essaie de veiller au respect du droit social dans le cadre d'affectations, d'intéressement ou de mise en place de commissions paritaires.

« Je veille au respect des engagements pris par l'association vis-à-vis de ses adhérents et, par ricochet, vis-à-vis des salariés. »

« Notre volonté, c'est de faire bouger en profondeur les perceptions liées à la santé au travail ; on est encore enfermés dans les idées préconçues : la visite médicale obligatoire d'aptitude. »

Quand vous regardez le chemin parcouru en 2025 par Promeom, que vous dites-vous ?

Nous avons fait le choix de créer une nouvelle entité en janvier 2025 à partir de deux services de santé au travail historiques de la région lyonnaise qu'étaient Agemetra et AST Grand Lyon.

2024 fut une année de préparation; 2025 est l'année de la réalisation, de la concrétisation.

Les systèmes d'information, la structuration et l'organisation ont été entièrement harmonisés. L'objectif pour nous, tout au long de cette année de construction de Promeom, était de préserver la qualité de service, d'éviter que nos adhérents soient affectés par les évolutions profondes que nous étions amenés à mettre en œuvre.

Il y a eu un travail d'ampleur pour assurer la continuité de services et je salue l'implication de toutes les équipes pour cette réussite.

Quelles sont les priorités stratégiques de Promeom ?

Le changement d'échelle induit par la création de Promeom a fait de nous un interlocuteur majeur des entreprises. Nous pouvons adresser la totalité des sujets de la santé au travail et sommes plus à même d'assurer une continuité de suivi même quand les salariés changent d'employeurs, et de mettre en œuvre des actions de prévention, plus ciblées, plus en proximité, dans l'intérêt de nos adhérents.

Nous avons à cœur de simplifier, de rendre plus lisible notre offre globale, finalement méconnue des entreprises. Notre rôle va bien au-delà de la simple visite médicale, il est même renforcé depuis la réforme de la santé de 2021. De nombreuses évolutions réglementaires se sont imposées à nos adhérents et nous nous devons de les accompagner. Cela passe notamment par un changement dans nos actions auprès des entreprises avec un renforcement de la prévention primaire, au cœur de nos missions, ou la recherche de solutions pour prévenir la désinsertion professionnelle.

Notre ambition est aussi de faire bouger les lignes en profondeur, de changer la perception de la santé au travail, grâce à la sensibilisation et l'anticipation. Le lien entre santé et travail est assurément un enjeu de performance pour les entreprises.

Comment devient-on l'acteur de référence de la santé au travail ?

Il y a cette nécessité d'entendre, de comprendre et d'échanger avec les entreprises pour proposer des solutions adéquates. Il nous faut aussi valoriser cette connaissance du territoire, née des 200 000 visites, des rencontres sur le terrain, en apportant de l'information et des repères, en devenant un partenaire de confiance.

Jean-Robert Steinmann,

Directeur général de Promeom

CHAPITRE

01

Acteur engagé

Promeom souhaite éclairer et faciliter la compréhension des métiers de la santé au travail. Parce que santé et travail sont intrinsèquement liés, nous accompagnons nos adhérents au quotidien pour préserver la santé de leurs salariés, pour les conseiller et favoriser le bien-être au travail.

Acteur engagé, tourné vers les autres et vers l'avenir, nous espérons relever collectivement les défis sociétaux pour changer la vision comme les pratiques de la santé au travail.



PÉDAGOGUE HUMAIN OPTIMISTE

La prévention au cœur de notre métier et nos missions



PROMEOM, SPSTI DE RÉFÉRENCE DU BASSIN ÉCONOMIQUE LYONNAIS

Promeom est un service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), né du rapprochement de l'Agemetra et AST Grand Lyon au 1^{er} janvier 2025.

Par leur statut, leur agrément et leurs obligations réglementaires, les SPSTI ont l'obligation d'**accueillir toute entreprise qui en fait la demande**, quels que soient sa taille et son secteur d'activité (sauf exclusions comme la MSA ou le BTP dans le Rhône), et ce, dans le territoire de la zone d'agrément. Cette obligation d'accueil est la contrepartie directe de la compétence géographique qui leur est confiée.

Ainsi, nous sommes en première ligne pour **accompagner les entreprises et leurs salariés** afin de **prévenir les risques, protéger la santé au travail** (physique et mentale) tout au long de la vie professionnelle et favoriser le maintien en emploi.

DES MISSIONS RÉGLEMENTÉES, INSCRITES DANS LE CODE DU TRAVAIL

• L'évaluation et la maîtrise des risques professionnels

Nous aidons les entreprises à identifier et prévenir les risques professionnels grâce à nos équipes pluridisciplinaires de médecins, infirmiers, psychologues, préventeurs, techniciens et ingénieurs en hygiène, sécurité, environnement (HSE) et en chimie.

• La prévention de la désinsertion professionnelle

Nous sensibilisons les entreprises au risque de désinsertion professionnelle par le repérage des situations particulières, et accompagnons leurs salariés lorsque des événements imprévisibles surviennent (accidents, problèmes de santé) pouvant affecter la capacité à réaliser certaines activités professionnelles, en mettant en place des dispositifs de maintien dans l'emploi.

• Le suivi de l'état de santé des salariés

Mission la plus connue de la santé au travail, nous assurons les visites médicales et le suivi de la santé du salarié (information/prévention, visites de reprise/pré-reprise) en tenant compte des risques professionnels, des conditions de travail, de l'âge comme de l'état de santé général de chacun. Avec l'obligation de conserver les données de santé (dans un système sécurisé et indépendant). Ce suivi s'accompagne également d'actions de promotion de la santé sur le lieu de travail (vaccinations, dépistages, sensibilisations) en lien avec des thématiques de santé publique qui influent sur la santé au travail.

• Le conseil aux employeurs, salariés et représentants du personnel

À l'écoute des évolutions sociétales et du monde de travail, nous assurons un rôle de vigie pour nos entreprises adhérentes, en organisant des journées de sensibilisation, formation, des campagnes de prévention (aide sur des sujets comme le télétravail, les addictions, le harcèlement, l'organisation du travail).

• La participation à la veille sanitaire

Nous surveillons la prévalence de pathologies (émergence de nouveaux risques) et participons aux études scientifiques (agrégation des données de santé collectées par notre direction scientifique).

« Nous sommes devenus un interlocuteur territorial majeur. Cela permet une efficacité beaucoup plus grande et une meilleure articulation dans la mise en œuvre des actions de prévention, dans l'intérêt des entreprises. »

—
Jean-Robert Steinmann,
Directeur général
de Promeom

Promeom, c'est :

 **43 738**

entreprises adhérentes

et plus de

555 145

salariés suivis

Près de

600

collaborateurs

(dont 200 personnels médicaux et paramédicaux)

 **40**

centres médicaux
de proximité

+ de **203 496**

visites des salariés
effectuées en 2025

 Le 3^e
SPSTI français

L'offre de services Promeom

Allié du tissu économique lyonnais par sa connaissance fine des entreprises adhérentes, **Promeom s'est engagé en 2025** à rendre plus lisible son offre de services et à affirmer sa double promesse de proximité (par le nombre de centres médicaux et la simplification de l'offre socle).



Une offre de services dédiés à chacun - incluse dans la cotisation : mieux répondre aux préoccupations et priorités en matière de prévention et santé au travail



POUR EN SAVOIR +



La direction scientifique, vigie des entreprises

Entretien avec

Patricia Neddiam,

Directrice scientifique



Comment fonctionne cette direction scientifique ?

Partis d'une page blanche, nous avons constitué un règlement intérieur, établi des règles de fonctionnement, défini des procédures. Je souhaitais que les huit personnes de la direction soient issues et de manière équitable des deux anciens services.

Nous associons veille et recherches bibliographiques aux observations des professionnels de santé au travail sur le terrain des entreprises. La diversité des adhérents nous permet d'englober un grand nombre de sujets.

Ce qui nous guide, c'est avant tout la qualité de l'information transmise : au travers d'articles dans des revues référentes, durant les formations des équipes santé travail, ou par le biais de la newsletter ou de notre site internet destinés à nos adhérents.

Quelles sont les ambitions de cette direction ?

À terme, nous souhaiterions devenir référents dans l'information sur la santé au travail et contribuer à lutter contre la désinformation en santé.

En stabilisant progressivement nos outils statistiques, nous espérons renforcer notre mission de prévention en délivrant de l'information de proximité à nos adhérents (comme sur l'exosquelette, l'IA, l'endométriose ou les troubles neuro-développementaux).

Notre approche crédibilise Promeom. Nous sommes convaincus du rôle capital que nous avons à jouer dans la formation des futurs médecins du travail (internes, médecins collaborateurs ou médecins PAE) avec l'accompagnement spécifique de médecins dans leurs travaux scientifiques (pour thèses et mémoires). C'est un facteur important d'attractivité.*

Pourquoi avoir créé une direction scientifique chez Promeom ?

Lors de la fusion-crétation, il est apparu important qu'un tel service soit créé. Il y avait un souhait de voir rayonner nos recherches sur le plan scientifique.

Avec un périmètre élargi à 550 000 salariés et 40 000 adhérents, nous avons une réelle opportunité de mieux rendre compte de ce qu'est la santé au travail pour une grande partie des entreprises de la métropole lyonnaise. Les anciennes entités réalisaient déjà des travaux scientifiques, aussi, nous avons pu mutualiser nos ressources et nos moyens. Nous devenons l'interlocuteur unique des universités, des partenaires et autres acteurs de la recherche en santé au travail sur le territoire.

Ce sont les consultations des salariés en activité dans leur entreprise et les actions en milieu de travail qui nous orientent dans le choix de participation à des travaux scientifiques. Le fait que Lyon accueille en 2026 le Congrès national de médecine et santé au travail a également été déterminant pour impulser une dynamique auprès des équipes santé travail dans la rédaction de travaux scientifiques pour rendre compte de l'activité réalisée en santé au travail par Promeom.

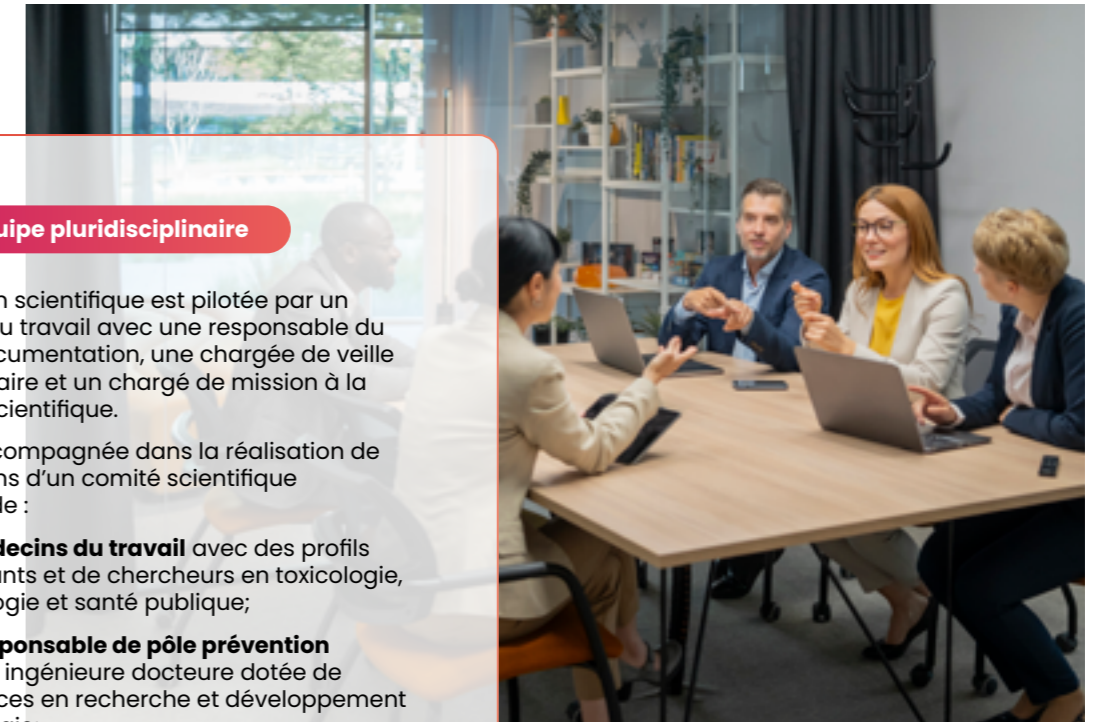
* Procédure d'autorisation d'exercice.

Une équipe pluridisciplinaire

La direction scientifique est pilotée par un médecin du travail avec une responsable du service documentation, une chargée de veille documentaire et un chargé de mission à la direction scientifique.

Elle est accompagnée dans la réalisation de ses missions d'un comité scientifique constitué de :

- **deux médecins du travail** avec des profils d'enseignants et de chercheurs en toxicologie, épidémiologie et santé publique;
- **d'une responsable de pôle prévention** docteure - ingénieure docteure dotée de compétences en recherche et développement en toxicologie;
- **d'un conseiller en prévention**, ingénieur en gestion prévention des risques sécurité et santé avec une expérience d'ingénieur sécurité et santé dans l'industrie et les travaux publics.



CHIFFRES CLÉS 2025 DE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE PROMEOM

> Accompagnement à la rédaction scientifique de :

- **4 posters et 4 conférences orales** pour les Journées franco-suisse de juin 2025 dont **1 prix du poster** ;

- **1 conférence orale** aux Journées Santé-Travail de Présanse d'octobre 2025.

> Appui à la rédaction **d'1 thèse de médecine du travail et d'1 mémoire de médecin collaborateur** soutenus en 2025.

> Publication de **2 articles** issus d'une thèse et d'un mémoire de médecins de Promeom dans les Archives des maladies professionnelles et de l'environnement.

> Élaboration du programme scientifique de **2 réunions des médecins de Promeom** (juin et décembre 2025).

> **60 recherches bibliographiques** effectuées par le centre de documentation pour des professionnels de santé au travail de Promeom.

Acteur majeur territorial

Avec **40 centres médicaux** et près de **200 professionnels de santé au travail** dont **110 médecins** du travail, Promeom est devenu un acteur majeur territorial.

Le Rhône bénéficie d'une implantation dans la 2^e région économique en PIB

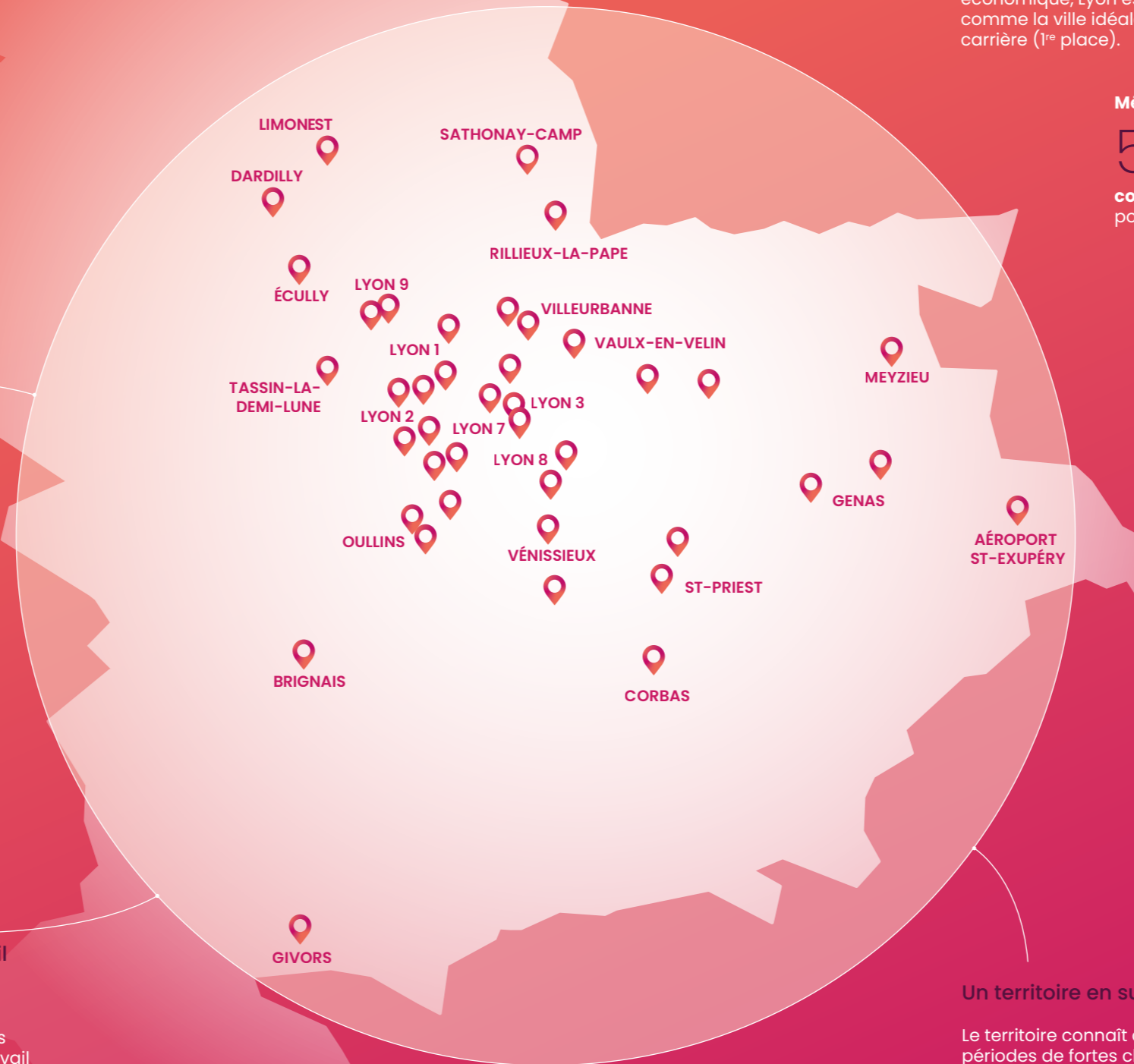
En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de créations d'entreprise renoue avec la croissance depuis 2024. Tous les départements de la région sont concernés par cette augmentation. Le nombre de créations augmente dans l'ensemble des secteurs d'activité, de façon soutenue dans le commerce et l'industrie.

La construction affiche une hausse modérée. Le Rhône contribue pour 31% à la création d'entreprise, en hausse de +7,8%, avec 40 400 entreprises supplémentaires. Le nombre de défaillances est aussi élevé que le pic des défaillances atteint en 2009, juste après le début de la crise financière. (Insee 2024)

Un bassin d'emploi sensible au rythme des évolutions du travail

Transformations induites par le digital (ubérisation), les nouvelles technologies (robotisation, intelligence artificielle, outils collaboratifs), les nouvelles formes de travail (coworking, télétravail...).

Un rapport au travail qui change entre le recul de l'âge du départ à la retraite, les phénomènes de « grande démission », les difficultés de recrutement qui pèsent sur les organisations...



3^e

en termes de dynamisme économique, Lyon est considérée comme la ville idéale pour faire carrière (1^{re} place).

Métropole de Lyon :

58

communes pour une population de

+ 1,4 M

d'habitants, soit 17,6% de la population de la région

993 617

emplois (Insee 2024), soit le quart des emplois de la région

Taux de chômage 2024 :

6,8%

dans le Rhône contre 7,9% en France (Insee 2025)

Depuis 2011, la Métropole de Lyon se « tertiarise » avec une explosion des cadres et une baisse des ouvriers/salariés.

Un territoire en surchauffe

Le territoire connaît des augmentations de périodes de fortes chaleurs et des pics de pollution aux particules fines, allergènes (pollen), des sites industriels pollués...

Un territoire de santé en tension, mais qui résiste

Persistance de la pénurie de médecins en général et de médecins du travail en particulier. Toujours moins de médecins pour suivre les salariés.

Bien que le nombre de médecins augmente en France, les actifs ont baissé de 9,3 % depuis 2010.



Dans le Rhône

200

médecins du travail, soit 22,3 pour 100 000 actifs

En France : environ 15 pour 100 000 actifs



Depuis 2010

- 15,8 %

Une baisse qui se confirme dans l'avenir

Des repères de sinistralité

En France,

+ de 100

travailleurs sont blessés chaque jour



Ce qui entraîne des arrêts de travail et une hausse des indemnités journalières

À l'échelle de Promeom,



Baisse des accidents de travail de

7%

Le nombre de décès est en progression et on note une hausse constante des RPS



Baisse des maladies professionnelles de

4%

* Chiffres sinistralité Promeom (Carsat 2024).

Notre projet de service (PDS)

Dans le SPSTI, une commission médico-technique (CMT) a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

La CMT élabore un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et s'inscrit dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Ce contrat est conclu entre :
le service d'une part,
l'autorité administrative (DREETS)
et la Carsat d'autre part.

Le projet de service est un élément pivot de l'agrément délivré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) au SPSTI.



POUR EN SAVOIR +
sur notre projet de service

UNE GOUVERNANCE INTERNE COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

Constituée de représentants élus des différents métiers exercés par les personnels salariés de l'association, la CMT propose et/ou donne son avis sur des priorités du service et des actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres. Elle élabore le projet de service et suit sa mise en œuvre.

Elle est consultée sur :

- la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires ;
- l'équipement du service ;
- l'impact des sujets médico-techniques sur l'organisation et les modalités de travail ;
- l'organisation des actions en milieu de travail et du suivi de l'état de santé des travailleurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles ;
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes ;
- les modalités de participation à la veille sanitaire.

Composition de la CMT 2025

13 médecins

11 infirmiers

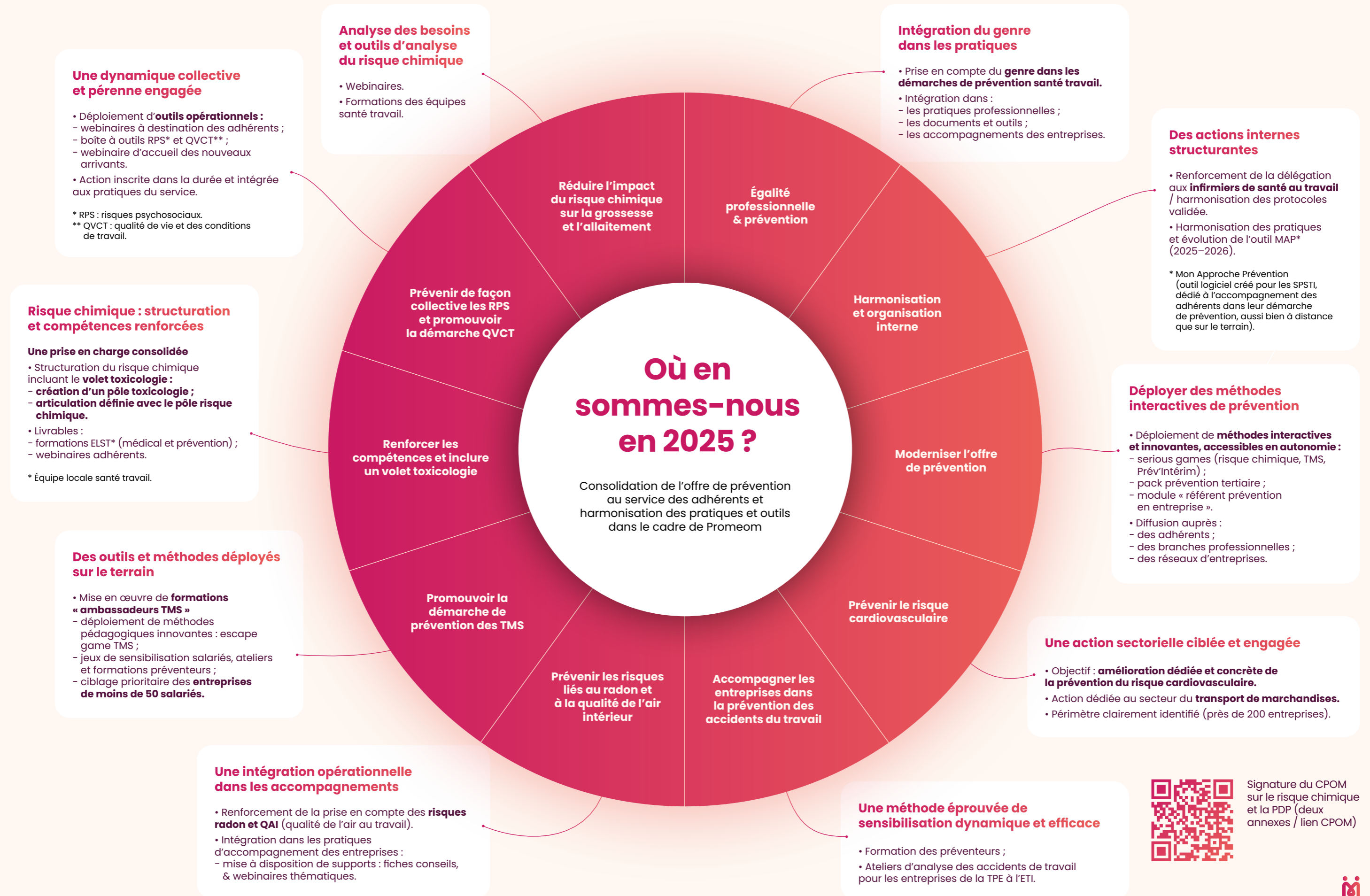
13 conseillers en prévention et experts spécialistes

14 assistantes médicales

Sous la présidence du représentant du Président du CA : Jean-Robert Steinmann



POUR EN SAVOIR +
sur notre gouvernance



Une gouvernance paritaire

Promeom est une association d'entreprises (loi 1901) formée pour mutualiser les moyens et synergies (compétences, centres médicaux) au profit de ses adhérents. À ce titre, elle est administrée par une gouvernance composée des représentants des employeurs et salariés des entreprises adhérentes.



POUR EN SAVOIR +
sur notre
gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Il est composé à parts égales d'employeurs et de salariés des entreprises adhérentes, et son président est élu en son sein parmi les représentants des employeurs. Le CA a pour mission de fixer et de valider les grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre opérationnelle revient à la direction du service.

À ce titre, le CA :

- établit et apporte toute modification au règlement intérieur et aux statuts ;
- prend les décisions relatives à la gestion immobilière (acquisition, vente ou bail locatif) ;
- arrête le budget et les comptes annuels et propose le montant des cotisations.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE (CC)

Cette instance a pour mission de surveiller l'organisation et la gestion du service. Ses membres sont des représentants des salariés (2/3) et des dirigeants des entreprises adhérentes (1/3).

La CC est consultée sur l'état prévisionnel du budget, la modification de la compétence géographique ou professionnelle, les mouvements des personnels de santé et des intervenants en prévention des risques professionnels.



Concrètement, comment la gouvernance paritaire de Promeom agit-elle ?

Promeom a défini un **plan de mandat** qui s'inscrit dans une dynamique de coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire et s'appuie sur les synergies issues de la fusion pour proposer des réponses toujours plus adaptées aux évolutions du travail. Ce document constitue une **feuille de route ambitieuse et pragmatique**, au service d'une santé au travail proactive, accessible et innovante.

Le plan de mandat repose sur des objectifs clairs, des indicateurs de suivi et des évaluations régulières afin de garantir la cohérence et l'efficacité de notre action.

Il s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de notre qualité de service, d'adaptation aux évolutions du travail et de transformation de notre organisation. Nous agissons

- pour rendre lisible et accessible l'accès à la santé au travail ;
- pour adapter et actualiser nos offres aux défis d'aujourd'hui ;
- pour construire une marque employeur cohérente (culture inclusive, démarche RSE, mise en place de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;
- pour contribuer à faire évoluer la santé au travail (coopérations renforcées avec les branches professionnelles).

C'est grâce à la mise en place de projets structurants : transformation digitale, certification qualité, évolution du projet de service, que nous renforçons durablement notre organisation.

« Face aux transformations profondes du monde du travail, notre organisation affirme une ambition claire : renforcer l'accompagnement de proximité des entreprises et des travailleurs en plaçant la prévention au cœur de toutes nos actions. »

La gouvernance



Composition du conseil d'administration de PROMEOM

Du collège employeurs

MEDEF	
Luc AUDINET	UIMM
Dominique DALBIES	CIC
Vincent ESCARO	EDAP TMS
Mireille FASSLER	APICIL
Alain FAVRE	GECITECH
Luc MARTINOD	SGDP
Luc PAYSSAN	CIRIL GROUP
Erick ROUX DE BÉZIEUX	SYNTAGME
Bruno VERNEY	Medef

CPME	
Luc BACHELOT	CAPSTAN Avocats
Jean BERGUE	CELESTIN Nettoyage
Isabelle BLIN	RAS Intérim
Olivier BOUTINAUD	ADECCO GROUP
Sébastien GARCIA	MARTIN BROWER

U2P	
Pascale JOUVANCEAU	JYK

Président : **Luc MARTINOD**
Président délégué : **Erick ROUX DE BÉZIEUX**
Secrétaire : **Sébastien GARCIA**

Du collège salariés

CGT	
Hervé FILLON	RATP Dev Lyon
Audrey NERI	OYÉ Distribution
Sandra WERCK	Fondation ARHM

CFTC	
Louisa BRAHMI	CARREFOUR
Florent MORATA	APICIL
Marc RIGHENZI de VILLERS	ERNST & YOUNG

FO	
Omar HADDOUCHE	SOLYEM
Luc LECOMTE	PANZANI
Jean-Philippe REVERDY	STELLANTIS AND YOU

CFE-CGC	
Olivier LARGE	SGS France
Jacques STUDER	Groupe PROGRÈS
Florence VILLARD	Groupe PROGRÈS

CFDT	
Cédric AMBRIGOT	AUCHAN
Laure HUMBERT	Générale Frigorifique France
Bruno PERUZZO	POMONA PASSIONFROID

Vice-président : **Jacques STUDER**
Président de la commission de contrôle : **Luc LECOMTE**
Trésorier : **Bruno PERUZZO**



Composition de la commission de contrôle de l'association MC2A

Du collège employeurs

MEDEF	
Luc AUDINET	UIMM
Mireille FASSLER	APICIL
Bruno VERNEY	Medef

CPME	
Isabelle BLIN	RAS Intérim
Olivier BOUTINAUD	ADECCO GROUP

U2P	
Pascale JOUVANCEAU	JYK

Du collège salariés

CGT	
Amir BENAZIZA	HOMESERVE
Déborah ROCHER	CONDAT
François RUBERT	France Travail

CFTC	
Louisa BRAHMI	CARREFOUR
Marc RIGHENZI de VILLERS	ERNST & YOUNG

FO	
Luc LECOMTE	PANZANI
Jean-Philippe REVERDY	STELLANTIS AND YOU

CFE-CGC	
Jacques STUDER	Groupe PROGRÈS
Julien DOCQUIN	Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

CFDT	
Zouhir BARBOUCH	FedEx
Muriel BOISSET	SUEZ RV
Roland CLERC	EFS-Aura



S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

En 2025, Promeom a initié la structuration de sa démarche qualité visant à harmoniser les pratiques des deux entités préexistantes. Ce projet de transformation s'est appuyé sur les équipes porteuses des fonctionnements de terrain et sur un outil socle, le logiciel métier Pulse.

Par ailleurs, comme tous les SPSTI de France, et conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, Promeom s'est également engagé dans une démarche de certification réalisée par un organisme agréé.

Cette certification, fondée sur le référentiel AFNOR SPEC 2217, vise à apprécier notamment :

- **la qualité et l'effectivité des services rendus aux adhérents et aux salariés ;**
- **l'équité de traitement ;**
- **la traçabilité des actions et la continuité du service ;**
- **la conformité réglementaire, notamment en matière de protection des données et de systèmes d'information.**

Cette certification permet à Promeom de se doter d'un service structuré, efficace et conforme aux exigences réglementaires, au bénéfice des adhérents et des salariés suivis.

C'est l'opportunité d'harmoniser un premier socle de pratiques pour les équipes, d'expliquer et de faciliter l'appropriation de la démarche qualité.



POUR EN SAVOIR +
sur notre
démarche qualité

« Le fil directeur de la structuration de cette démarche qualité a été de s'appuyer sur les acteurs de terrain, sur leurs expériences, d'harmoniser tout en répondant aux exigences. Ça a vraiment été notre trame tout au long de l'année 2025. »

– **Clara Launay,**
Directrice de la
transformation,
du pilotage et
de la qualité



Pulse, un logiciel métier dédié

Au moment de la fusion-création de Promeom, **un nouveau logiciel métier, Pulse, a dû être déployé pour assurer l'activité globale opérationnelle.**

En faisant converger les bases de données des logiciels utilisés par Agemetra et AST Grand Lyon.

133 ateliers de travail plus tard, le logiciel a pu être mis en place en septembre 2025 après une phase test sur le site pilote d'Oullins.

Si 2025 a été une période d'acculturation au logiciel pour les équipes pluridisciplinaires de Promeom, le Learning Management System (LMS) inclus dans le logiciel permet de se former en continu pour s'approprier l'outil : avec vidéos, tutos, procédures mis en ligne et parcours de formation personnalisés.

Pulse permet également l'utilisation de la téléconsultation pour les suivis médicaux, plébiscitée par nos adhérents. Promeom est d'ailleurs l'un des SPSTI qui fait le plus de consultations en ligne.

– **Taoufik Wirane,**
Directeur des
systèmes d'information



« Les équipes opérationnelles ont dû relever un véritable défi qui était d'assurer la continuité d'activité dans le cadre d'une migration des données informatiques. »

« Je trouve que le projet Pulse a été bien géré au global avec un focus sur l'accompagnement des professionnels à ce changement. »

– **Constance Roux,**
infirmière de santé au travail

2025 Une première année riche en événements

JANVIER

1^{er} rencontre des équipes Promeom

Une nouvelle histoire qui s'écrit pour 600 collaborateurs et collaboratrices.



MARS

Rencontres régionales Santé-Travail



Une semaine dédiée à la prévention en entreprise avec huit événements Promeom.

AVRIL

Visite des ministres de la Santé et du Travail chez un adhérent Promeom (Valseyve)

Mise en lumière de notre capacité à accompagner avec

efficacité les entreprises et les salariés sur les enjeux de prévention et de bien-être, en tant qu'acteur de référence sur Lyon et sa région.



Madame Astrid Panosyan-Bouvet et monsieur Yannick Neuder

MAI

Promeom officialise son partenariat avec le FASTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) afin de renforcer la prévention santé et l'accompagnement des salariés intérimaires.



SEPTEMBRE

Salon Solutions CSE

Intervention d'un médecin du travail et de deux psychologues du travail Promeom autour de la thématique « Les leviers d'actions pour préserver la santé mentale ».



JUIN



Nuits de Fourvière

Promeom est partenaire des rencontres professionnelles dédiées à la prévention des risques dans le milieu du spectacle vivant.

Course des Héros

50 collaborateurs et collaboratrices participent à cette manifestation, aux côtés d'entreprises de la Métropole de Lyon, au profit d'une association œuvrant pour la réinsertion professionnelle de personnes se remettant de troubles de santé mentale.



DÉCEMBRE

Journée du Service

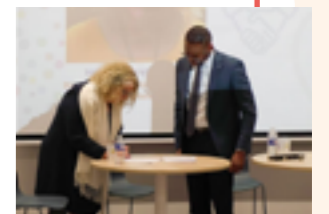
Réunion des 600 collaborateurs et collaboratrices Promeom pour le bilan 2025 et les perspectives 2026.



NOVEMBRE

Partenariat avec la Jeune Chambre Économique de Lyon Métropole

Promeom déploie au côté de la Jeune Chambre économique de la Métropole de Lyon deux dispositifs de prévention des risques psychosociaux.



29^{es} Journées franco-suisse de médecine et de santé au travail

Un événement qui réunit des professionnels de santé et des experts santé au travail. Promeom remporte le 1^{er} prix du poster scientifique.



CHAPITRE

02

Au plus près de nos adhérents

Être imaginatifs, cultiver l'écoute, la réactivité, l'agilité, dans un contexte de pénurie de médecins au niveau national, et ce, toujours au profit de nos adhérents.



Entretien avec

Hélène Sorrel Dunand,

Directrice de la relation adhérents et partenariats

Être l'interlocuteur unique de plus de 40 000 entreprises adhérentes, qu'est-ce que cela implique pour Promeom ?

Les adhérents connaissaient les deux anciennes entités, mais le fait d'avoir un positionnement unique va nous permettre de renforcer la lisibilité et surtout l'impact de nos actions au profit des adhérents.

Par ailleurs, un des objectifs structurants consiste à renforcer la proximité avec eux, notamment en les rapprochant des centres.

Nous avons également vocation à devenir incontournable au sein de l'écosystème économique lyonnais : dotés d'une connaissance fine du bassin d'emploi et de la sinistralité des salariés, au plus près des problématiques des entreprises, nous disposons de données extrêmement précieuses sur la santé au travail pouvant nourrir les réflexions pour être toujours au plus près des besoins de nos adhérents dans le cadre des missions qui nous sont confiées.

Avez-vous identifié leurs attentes ?

Les adhérents expriment une attente qui peut sembler paradoxale, mais qui traduit en réalité une évolution des usages : ils souhaitent à la fois plus de flexibilité et de dématérialisation pour les actes simples, tout en recherchant une relation humaine renforcée dès lors que leur situation nécessite écoute, accompagnement et personnalisation.

Il ne s'agit pas d'une contradiction, mais d'une exigence de fluidité d'un côté, et de proximité qualitative de l'autre.

Est-ce que les adhérents connaissent bien l'offre socle ?

C'est tout l'enjeu, qui se posait déjà avant la création de Promeom. Les adhérents sont globalement très satisfaits de notre offre socle dès lors qu'ils y ont effectivement recours, mais il reste encore une méconnaissance profonde de notre offre de services. Nos actions visent à acculturer les entreprises à ce qu'est un service de prévention et de santé au travail, pour qu'elles saisissent la valeur ajoutée de la prévention pour leurs salariés.

Nous travaillons à identifier nos adhérents de manière plus fine afin de pouvoir communiquer avec les bons interlocuteurs et leur apporter de l'information sur des thématiques variées, susceptibles de les intéresser.

Comment est-ce que l'on va à la « rencontre » des adhérents ?

Le rôle du pôle partenariats est ici essentiel pour aller précisément à la rencontre des adhérents, plutôt que d'attendre une sollicitation, dans les espaces où ils se retrouvent pour échanger sur des bonnes pratiques : clubs d'entreprises, branches professionnelles, syndicats patronaux. Ces moments privilégiés sont l'occasion pour nous d'aborder collectivement des sujets de prévention par le biais d'ateliers, fondés sur des mises en situation issues du quotidien des entreprises, leur permettant de mieux se projeter et de découvrir de manière opérationnelle les services auxquels les salariés peuvent accéder.

Le pôle partenariats au cœur des problématiques des entreprises

Dans le cadre de ses missions, le pôle partenariats collabore avec des acteurs tels que Perica et Symbiose pour proposer des actions de prévention, la plupart du temps à destination de leurs adhérents (qui sont également les nôtres), traitant de thématiques liées à la prévention en santé et sécurité au travail.

Perica

Deux actions ont été menées en 2025 avec le réseau d'entreprises Lyon Nord Perica :

- **un atelier de montée en compétences du référent prévention en entreprise**, composé de trois modules complémentaires, déclinés sur trois dates différentes et portés par trois préventeurs ;
- **un atelier sur les risques psychosociaux**, déroulé sur la pause méridienne, associant apports méthodologiques et serious game, permettant aux participants de s'approprier les notions clés de manière ludique et concrète. Cet atelier a été porté par deux préventeurs.

Symbiose

Promeom est intervenu lors d'un **atelier dédié à la santé mentale en entreprise, organisé dans le cadre du parcours « Active ton entreprise » proposé par Symbiose, en partenariat avec Harmonie Mutuelle**. Une psychologue du travail a apporté un éclairage sur les enjeux actuels de la santé mentale au travail et des risques psychosociaux, et surtout sur la nécessité de passer du constat aux actions. Ce fut l'occasion pour Promeom de présenter son offre de services de santé au travail ainsi que ses dispositifs d'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

« Cet accompagnement a contribué à désamorcer les conflits et à permettre à chacun de retrouver sa place légitime au sein de l'équipe. Le recours à un tiers, grâce à une expertise externe, offre à l'employeur comme aux salariés un soutien, une écoute et, surtout, l'opportunité d'identifier des solutions ou des pistes d'actions collectives. »

- **Fouzia Zahar**,
Directrice du centre social et familial de la Ferrandière à Villeurbanne



Chiffres et données clés

2025

 **43738**
entreprises adhérentes

555145
salariés suivis dont 6 % sont des salariés intérimaires

salariés suivis



85 %
des adhérents sont des entreprises de moins de 20 salariés, mais

70 %
des salariés suivis appartiennent à des entreprises de plus de 20 salariés

TOP 5

des adhérents TPE/PME

Les entreprises adhérentes sont donc en majorité des TPE/PME et les secteurs d'activité dans lesquels nos adhérents sont majoritaires sont :

- 1** la restauration traditionnelle et rapide
- 2** les activités de conseil
- 3** l'ingénierie et les études techniques
- 4** le secteur associatif
- 5** les services de soutien annexes comme le nettoyage, l'entretien, le gardiennage et la sécurité...

TOP 5

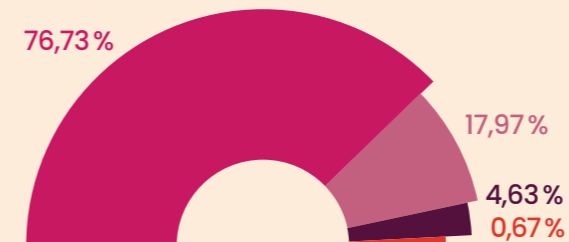
des effectifs des adhérents par secteur d'activité (NAF)

Pour les entreprises de plus de 1000 salariés

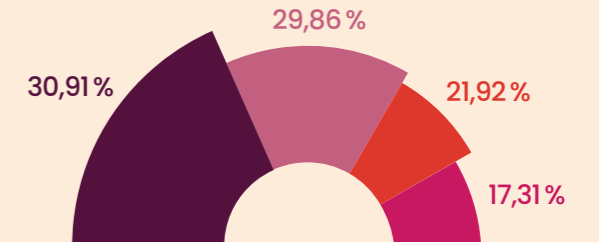
-  **G** Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
-  **M** Activités spécialisées, scientifiques et techniques
-  **N** Activités de services administratifs et de soutien
-  **C** Industrie manufacturière
-  **I** Hébergement et restauration

Proportion des entreprises adhérentes par taille d'effectifs

Adhérents



Salariés suivis



● 1 à 10 salariés ● 11 à 49 salariés ● 50 à 199 salariés ● 200 salariés et plus



CHAPITRE

03

Faire de la prévention une priorité

Accompagner en proximité les entreprises et salariés du bassin économique lyonnais dans la prévention et la santé au travail, valoriser la pluridisciplinarité de nos expertises afin de remplir pleinement notre rôle de préventeur.

Une continuité de service dans un contexte contraint

UNE IMPLICATION FORTE

Dans un contexte de fusion et de pénurie médicale persistante, nous avons réussi à réaliser plus de **200 000 visites**. Ceci grâce à l'implication forte des professionnels de santé et l'engagement des équipes d'assistantes médicales, de préventeurs et de spécialistes.

Une priorisation des actions a été mise en œuvre afin de concentrer nos efforts sur les salariés les plus exposés aux risques professionnels, ainsi que sur les situations à enjeu de maintien en emploi et de désinsertion professionnelle.

NOTRE PÔLE INTÉRIM

Aujourd'hui reconnu pour son expertise, il s'appuie sur un médecin coordinateur et une équipe dédiée, engagée et réactive. Avec **10 063 visites** réalisées, nous témoignons de notre capacité à répondre efficacement aux besoins spécifiques des agences d'emploi.

Nous travaillons dans une logique de partenariat gagnant-gagnant, avec une volonté constante d'adapter l'organisation aux contraintes opérationnelles du secteur.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

La prévention constitue un axe central de l'action de Promeom. Au-delà du suivi individuel des salariés, nos équipes se mobilisent quotidiennement pour développer des actions en milieu de travail visant à anticiper les risques professionnels et à améliorer durablement les conditions de travail. Dans ce contexte marqué par des ressources médicales contraintes, nos actions ont ciblé en priorité les entreprises et les salariés les plus exposés aux risques en concentrant les efforts là où les enjeux sont les plus forts. Les équipes pluridisciplinaires – professionnels de santé, préventeurs et spécialistes – interviennent ainsi de manière coordonnée pour réaliser les études de postes, les fiches d'entreprise, les sensibilisations collectives ou encore l'accompagnement des employeurs dans leur démarche de prévention.

« La mise en place de cette nouvelle organisation va nous permettre d'avoir beaucoup plus d'efficacité, d'avoir une meilleure qualité d'écoute de nos adhérents et de leur apporter des réponses dans un délai satisfaisant. »

- **Karima Ellouk,**
Directrice des opérations



S'adapter aux besoins de nos adhérents

« Un travail participatif a été engagé avec les collaborateurs du site sur la thématique des risques Psychosociaux, allant de l'analyse des risques à la mise en place d'un plan d'action. Nous apprécions le soutien et les conseils apportés par Promeom, notamment grâce à l'accompagnement d'une psychologue du travail. »

- **Laura Hoarau,**
Manitowoc

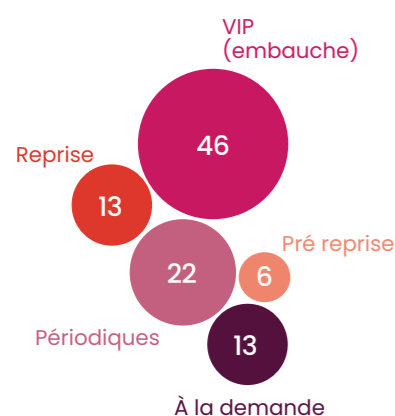


« La sensibilisation des intérimaires concerne plusieurs secteurs d'activité où le risque d'accident du travail est élevé. Cette démarche permet également d'intégrer les agences d'intérim dans le dispositif, en leur apportant un soutien et des connaissances utiles pour améliorer la qualité et l'efficacité de leur mission auprès des entreprises utilisatrices. »

- **Dr Patrick Boudarel,**
à propos du dispositif Prév'Intérim

« Excellente thématique « Prévention spectacle » ! C'est un sujet vital, commun à l'ensemble des secteurs d'activité. Dans les petites structures, la prévention est souvent perçue comme un luxe alors qu'elle est la condition de leur pérennité. »

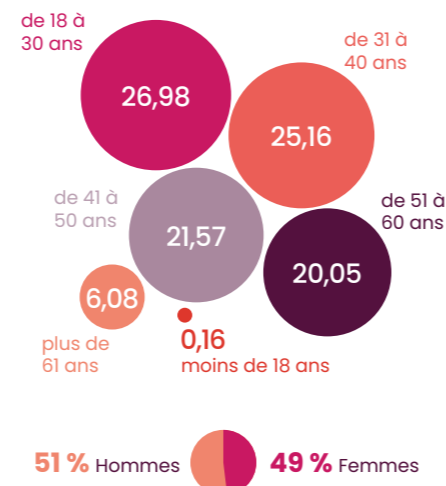
La typologie des visites (en %)



Les types de contrats de travail



Âge et genre des salariés suivis (en %)



Le 16 juin 2025, Promeom a participé à la 7^e édition des Rencontres professionnelles sur la prévention des risques dans le spectacle vivant.



203 496

visites réalisées

59 %

réalisées par
des médecins

41 %

réalisées par
des infirmiers

PATHOLOGIES D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES AU PREMIER RANG

En cohérence avec les expositions les plus présentes ; les salariés sont d'abord touchés par des pathologies d'origine professionnelles dans les registres des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS).

1^{er}
rang

MALADIES DU SYSTÈME OSTÉO-ARTICULAIRE OU TMS

(lombalgie, lésions de l'épaule, syndrome de la coiffe des rotateurs, cervicalgie, épicondylite, syndrome du canal carpien, lumbago avec sciatique...)

2^e
rang

LÉSIONS TRAUMATIQUES

(brûlures, foulures, fractures...)

3^e
rang

TROUBLES MENTAUX ET DU COMPORTEMENT

(surmenage, épisodes dépressifs, stress, trouble anxieux et dépressif mixte, autres troubles anxieux...)

LE TOP 5 DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Écran de visualisation

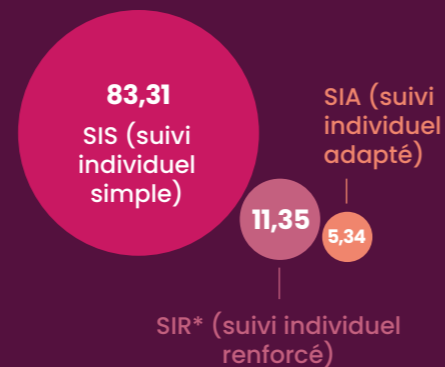
Contact régulier avec le public

Manutention de charge,
manutention de personne

Exigence inhérente à l'activité

Déplacement professionnel

Suivi médical (en %)



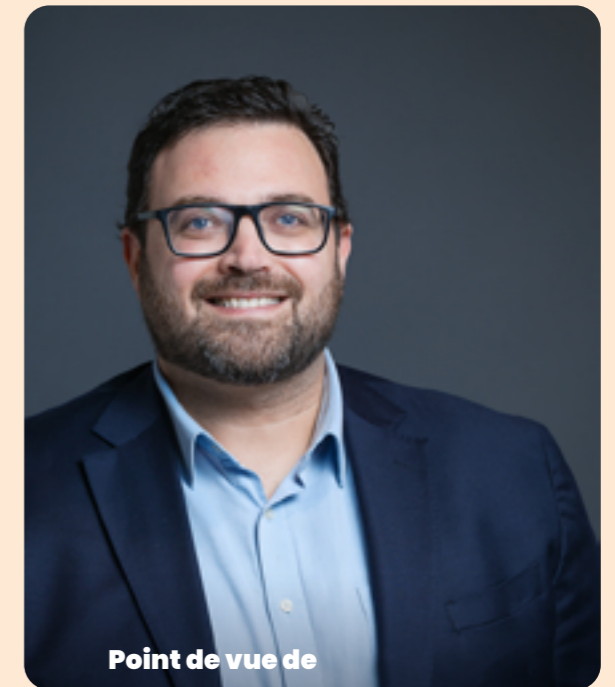
→ Le suivi simple est donc
très largement majoritaire.

* Les SIR intègrent les salariés directement affectés à des travaux sous rayonnement.

RÉGULER ET RECRUTER !



Pour pallier la pénurie de médecins en santé au travail, même si la région lyonnaise est plutôt bien dotée, nous priorisons pour plus de fluidité. Cela implique notamment de faciliter l'activité sous protocole (déléguer certaines responsabilités du médecin aux autres professionnels de santé tels qu'infirmières et infirmiers, sur la base de leurs compétences). Prioriser, c'est aussi réguler donc gérer les aléas (médecin absent, démission, départ à la retraite anticipé, en congé maternité). Mais cette régulation, si elle permet d'agir sur les aléas, ne peut résoudre la pénurie. C'est pourquoi, il nous faut fidéliser nos médecins et en recruter de nouveaux ! Nous sommes un centre formateur mais aussi un acteur attractif pour de jeunes internes, des médecins collaborateurs ou en reconversion. »



Point de vue de

**Benedetto
Gesmundo,**

Médecin coordinateur
Promeom

Un changement d'échelle qui donne à voir plus grand

SENSIBILISER LES TRÈS PETITES ENTREPRISES



Nous accompagnons tous types d'entreprises. Mais il nous semble particulièrement important, au niveau de notre offre socle, d'être visible des très petites entreprises (moins de 10 salariés). Une boulangerie, un garage ou un coiffeur n'auront pas le réflexe de nous demander conseil en cas de difficulté, souvent par méconnaissance de notre offre. Au-delà de leur répondre, nous devons provoquer l'intervention par le biais d'actions ciblées en milieu de travail. La proximité que nous mettons en place n'est pas que géographique. Elle s'entend également en termes de disponibilité. »

CHAPITRE

04

Prévenir la désinsertion professionnelle

Déceler, anticiper, accompagner le plus en amont possible pour lutter contre le risque de désinsertion professionnelle.

S'adapter au contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des maladies chroniques et des pathologies liées au travail pour maintenir tous les salariés en emploi.

Prévention de la désinsertion professionnelle : agir au plus tôt

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) représente un enjeu sociétal majeur qui constitue un axe prioritaire dans les missions des **services de prévention et de santé au travail interentreprises** (SPSTI), ainsi qu'un élément clé de la prévention des risques.

C'est dans ce contexte qu'a été instauré, par la loi du 2 août 2021, le dispositif de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle. Notre rôle consiste ainsi à prévenir le risque de perte d'emploi d'un salarié à la suite d'une altération de sa santé physique ou mentale : en anticipant, via le repérage, le dépistage et la sensibilisation et par un accompagnement du salarié et de l'employeur, le plus en amont possible.

Promeom s'est attelé en 2025 à rendre son offre de services proposée aux employeurs et salariés des entreprises adhérentes plus visible.

En effet, l'accompagnement de la cellule PDP est inclus dans l'offre socle et compris dans la cotisation annuelle sans donner lieu à une facturation complémentaire.

L'accompagnement du salarié est mené grâce à une équipe locale pluridisciplinaire coordonnée par le médecin du travail.

Il nécessite l'engagement du salarié, principal acteur de sa trajectoire professionnelle, en collaboration avec l'employeur et l'ensemble des acteurs de la PDP.

La cellule PDP collabore avec les acteurs de la prévention primaire, les partenaires de la PDP, du parcours de soins et de l'Assurance Maladie. Grâce à cette approche en réseau, la cellule est en mesure d'offrir un accompagnement personnalisé aux travailleurs et aux entreprises, afin de mettre en place des solutions adaptées à chaque situation.

Comment la cellule PDP accompagne les adhérents ?

Les missions de la cellule PDP comportent des actions collectives et individuelles. Elle se doit :

- **d'informer** les employeurs et les salariés de son existence et de son activité ;
- **de participer** à la sensibilisation des entreprises sur les risques de désinsertion professionnelle : repérage des salariés en risque de désinsertion, usure professionnelle, prévention primaire afin de favoriser les actions correctives ;
- **de promouvoir** les dispositifs relatifs à la PDP afin de favoriser le maintien au poste ou dans l'emploi ou des aides au reclassement/reconversion : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), visite de pré-reprise, visite mi-carrière, essai encadré, rendez-vous de liaison, conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- **d'accompagner** salariés et employeurs, dans le respect des règles de confidentialité et avec l'accord éclairé du salarié, dans la mise en œuvre des solutions de maintien dans l'emploi (partenaires, aides financières Agefiph et Carsat).

« *Quand on accompagne une personne qui a des risques de désinsertion professionnelle, plus on est présent en amont de ses difficultés, plus on a des chances de l'amener vers une solution. L'objectif, c'est de le suivre dans sa trajectoire professionnelle, d'être présent à chaque étape difficile et identifiée dans son parcours.* »



— **Dr Catherine Lopez,**
Médecin du travail,
Coordinatrice du pôle PDP

Organisation et interactions de la cellule PDP de Promeom

PROMEOM

La cellule PDP est un collectif et une équipe pluridisciplinaire. Elle peut être saisie tant par les professionnels de santé que par le salarié ou l'employeur.

Cellule PDP

Médecin coordonnateur

Coordination de la cellule PDP et avis techniques

Infirmier de santé au travail

Évaluation de la demande, accompagnement des demandes RQTH, référent du dispositif endométriose

Assistants PDP

Gestion administrative des demandes et des plannings des membres de la cellule

Psychologues

Accompagnement des salariés présentant une dégradation de leur santé mentale en lien avec le travail, avis et orientation vers le soin

Assistants sociales

Accompagnement social maintien en emploi et gestion des fins de carrière

Ergonomes

Étude de poste et conseils pour favoriser le maintien en emploi

ADHÉRENT EMPLOYEUR

Enjeu de performance globale

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU PARCOURS DE SOINS

PARTENAIRES EXTERNES

CPAM/Carsat, Agefiph, MDPH, Cap Emploi, COMETE, la MIFE, Avenir Actifs, Transitions Pro, Mieux Être et Travail (MET), Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT).

SALARIÉ

Acteur de son maintien en emploi



POUR EN SAVOIR +
sur le maintien dans l'emploi et la désinsertion professionnelle

Discussions avec l'écosystème et les partenaires : focus sur les actions collectives menées en 2025

→ Participation au salon Transition professionnelle et présentation de la pochette « Parcours et transition »

→ Participation des assistantes sociales de la cellule PDP aux réunions de secteur des médecins

→ Participation à des groupes de travail internes ou externes « Usure professionnelle des aides à domicile », « Égalité hommes/femmes »

→ Participation au séminaire annuel du réseau EndAURA sur le thème « Endométriose et travail »

→ Communication aux Journées Santé-Travail 2025 « Endométriose et travail : une démarche innovante de PDP en SPST »

Élaboration de la pochette « Parcours et transition »

Un outil visant à accompagner les salariés à risque de désinsertion tout au long de leur parcours, combinant aspects médicaux, sociaux et professionnels.

Cet outil a reçu le prix de l'innovation du réseau Cheops au niveau national et sera présenté lors du Congrès national de médecine et santé au travail à Lyon en juin 2026.

Il symbolise la collaboration inter-organismes (MSA, Presta, BTP, etc.) au service de la PDP.

LA MISSION DE LA CELLULE PDP

Elle soutient les équipes locales, intervient en appui et facilite l'identification et/ou la mise en place de solutions adaptées aux salariés en risque de désinsertion professionnelle et aux entreprises accompagnés.

« La sécurisation des parcours des salariés exposés à un risque d'inaptitude demeure, pour nous, une priorité essentielle, qui nécessite une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs. »

- **Sophie RAMIREZ**,
Référente du service transition professionnelle – CAP EMPLOI

 **1806**

interventions réalisées par la cellule PDP en 2025 pour accompagner



1321 **935**
salariés de entreprises



1948

orientations vers la cellule PDP, en moyenne 27 sollicitations par médecin du travail

170 

études de postes ergonomiques et accompagnement des employeurs pour identifier des solutions d'aménagement du poste de travail (matériel et/ou organisationnel) afin de favoriser le maintien en emploi

61

restitutions en entreprise pour partager des observations et mettre un plan d'action en place avec l'employeur et le salarié

788

entretiens avec une assistante sociale

824

entretiens avec un psychologue



Accompagnements dans le cadre du dispositif endométriose (réseau EndAURA)

CHAPITRE

05**Agir en
entreprise**

Agir en milieu de travail, c'est identifier des situations de travail pouvant impacter la santé et la sécurité des salariés et guider nos entreprises adhérentes dans la recherche de solutions.

C'est aussi les accompagner dans la gestion des événements graves avec nos experts.

Tout au long de l'année, les équipes de Promeom interviennent dans les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, afin de les accompagner dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

La sensibilisation, l'information et le conseil sont au cœur des actions menées en milieu de travail.

REPÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Le repérage de ces risques (produits chimiques, gestes répétitifs, manutention mais aussi risques psychosociaux...) constitue la première étape de toute démarche de prévention et leur évaluation le point de départ d'un plan d'action, élaboré en lien avec l'employeur.

Le dispositif « MAP », Mon Approche Prévention, permet notamment, via une plateforme numérique partagée entre l'adhérent et Promeom, de dresser un premier état des lieux en matière de prévention en identifiant les points forts et des axes d'amélioration de l'entreprise, d'obtenir des conseils pratiques et ciblés et un accompagnement à la formalisation du document unique (DU).

LE SOUTIEN DE SPÉCIALISTES

Dans une démarche de co-construction avec l'entreprise, les experts Promeom apportent une réelle valeur ajoutée en intervenant en entreprise sur des sujets spécifiques visant à limiter d'éventuels impacts néfastes sur la santé physique et mentale des salariés.

Des psychologues du travail, des ergonomes et des spécialistes en risque chimique mènent un **travail collectif et pluridisciplinaire avec une approche globale**, technique, organisationnelle, humaine. Si l'entreprise exprime un besoin d'intervention sur une thématique particulière, les experts font toujours preuve d'**impartialité** et de **neutralité**. Les interventions en entreprise sont également **adaptables et modulables**.



ATELIERS ET WEBINAIRES

133
ateliers et webinaires

Au bénéfice de

860

entreprises adhérentes
et plus de 1 000 de leurs salariés

Promeom a proposé à ses adhérents des ateliers et des webinaires sur des thématiques variées, animés par nos équipes pluridisciplinaires :



Accidents du travail
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
Événements graves
Maintien en emploi
Risque chimique
RPS (risques psychosociaux) / QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)
TMS (troubles musculo-squelettiques)

ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE EN ENTREPRISE

29 878

actions de prévention primaire au bénéfice de 18 823 adhérents

6 094

fiches d'entreprise dont 4 720 mises à jour

2 287

campagnes d'information et de sensibilisation

5 211

études de postes

1 636

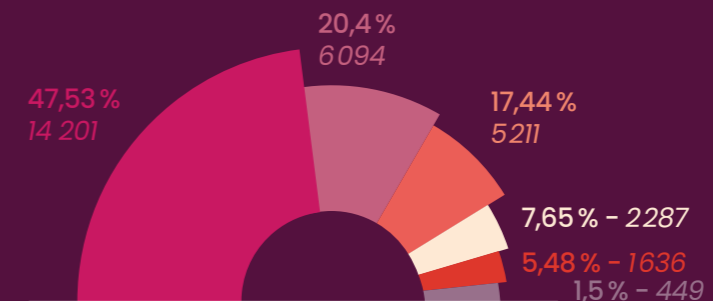
accompagnements au DUERP

449

participations à des réunions (CSE, CSSCT...)

14 201

métrologie, formations, suivi de plans d'action, conseils



- Métrologie, formations, suivi de plans d'action, conseils
- Fiches d'entreprise
- Études de postes
- Campagnes d'information et de sensibilisation
- Accompagnements au DUERP
- Participations à des CSE, CSSCT



Une commission dédiée à l'accompagnement des adhérents dans la gestion des événements graves

En appui de la direction des opérations, la commission de gestion des événements graves intervient plus spécifiquement auprès des entreprises adhérentes quel que soit le secteur d'activité et à leur demande, à partir du moment où survient un événement potentiellement traumatique sur le lieu de l'entreprise ou à l'occasion d'une activité/mission en lien avec le travail.

Cette commission vise à contribuer à réduire les effets négatifs dus à la survenue d'un événement traumatique dans votre entreprise.



« Cette année, nous avons accompagné plusieurs cas tels qu'un suicide d'un salarié, un accident de car dans une entreprise de transport, des agressions à répétition... Dans ces entreprises, l'ensemble des salariés se trouvaient en souffrance. Nous sommes intervenus sur les lieux, à la demande de ces entreprises pour ouvrir des espaces de discussion, l'écoute est essentielle avant même la mise en place d'autres solutions. »

- Dr Daniel Ricque

Plus de

112
situations graves gérées

250
salariés accompagnés

Production d'une fiche réflexe pour les assistantes afin d'assurer une réponse rapide et adaptée.

Une équipe dédiée avec :

4 psychologues du travail	2 médecins du travail	4 infirmières
--	------------------------------------	-------------------------

Les membres de l'équipe sont formés dans le débriefing psychologique et la prise en charge post-traumatique des victimes d'événements graves.

Qu'est-ce qu'un événement grave ?

C'est un événement susceptible de causer un traumatisme :

- un événement brutal, soudain, violent ;
- une image violente (uniquement la vue) qui reste bloquée sur le psychisme, confrontation avec le réel de la mort ;
- agressions, braquages, explosions, accidents du travail graves voire mortels, décès, tentatives de suicide, suicides...

La prévention menée consiste à éviter la surexposition. Le traumatisme vient de la vue, donc il convient de protéger la scène, la ou les victimes.

Si l'événement a lieu en dehors du travail (ex. : décès d'un salarié) : conseils dans la gestion du deuil voire, selon l'événement, proposition d'un groupe de parole.

Si c'est sur le lieu de travail ou en lien avec le travail : conseils dans la gestion de l'événement, debriefing individuel ou collectif, groupe de parole.



« J'ai participé aux trois ateliers « Choix des EPI pour le risque chimique » et j'ai particulièrement apprécié la compétence et la disponibilité des spécialistes risque chimique. Il n'y a pas de questions bêtes, chacun peut être à l'aise et en confiance pendant ces ateliers. Les exercices sur le choix des EPI permettent de vraiment se projeter en entreprise. Le fait d'être plusieurs, en salle, permet de rencontrer de nouvelles personnes mais aussi d'échanger sur nos problématiques et d'avancer ensemble. »

- **Témoignage d'une entreprise spécialisée** dans la fabrication des dispositifs médicaux pour sa participation aux trois ateliers « Choix des EPI pour le risque chimique » ; ateliers animés par les spécialistes risque chimique (SRC)

« Dans le cadre de notre projet de réaménagement de l'atelier logistique, nous avons voulu travailler avec un ergonome parce qu'on ne savait pas par où commencer. L'accompagnement de l'expert Promeom nous a aidés à nous focaliser sur les premières tâches à réaliser. Il a été très carré et très réactif : tout le temps à notre écoute quand on avait une question, ça nous a vraiment aidés. »



POUR EN SAVOIR +
sur le témoignage complet

- **Témoignage d'une entreprise spécialisée** dans la fabrication de robinetterie industrielle sur l'accompagnement par un ergonome au réaménagement de son atelier logistique



CHAPITRE

06

Nos ressources et finances

L'année 2025 a été une année d'harmonisation des règles comptables de partage de nos pratiques et procédures. Nous avons découvert de nouveaux collègues. Nous avons réussi à créer par le dialogue notre nouveau statut social et décidé de notre nouvelle organisation au service de nos adhérents en proximité.

Le financement des actions et services proposés par Promeom repose sur la cotisation versée par les adhérents. Le budget est voté en assemblée générale après validation par le conseil d'administration.

La répartition des charges d'exploitation montre que 72% des fonds ainsi recueillis sont affectés à la masse salariale, donc au financement des expertises et compétences dont bénéficient les adhérents et leurs salariés au travers de l'offre de services.

L'intégralité des ressources est destinée à la réalisation de nos missions car PROMEOM est une association à but non lucratif.

« Nous avons fait face à des défis majeurs dans la mise en commun des comptes, des méthodes de travail et la création d'un plan comptable unique dès le 1^{er} janvier 2025, mais nous pouvons être fiers du travail accompli grâce à un véritable dialogue social. »

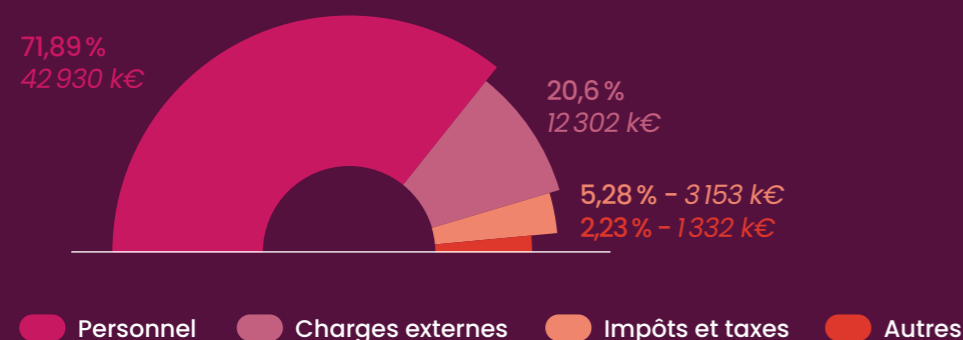


- Jérôme Dumard, Secrétaire général



Produits	En k€
Total des ressources	61 744
Cotisations	59 133
Intérim	1 147
Absentéisme	937
DATR	282
Divers	245

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION





CHAPITRE

07

Adapter nos services et métiers aux enjeux

S'adapter aux filières, aux contextes complexes des entreprises pour les accompagner vers la prévention de demain, avec des équipes engagées qui mettent du sens dans leur activité.

Une réorganisation de fond pour une année riche

Entretien avec

Carole Aubert,

Directrice des ressources humaines



Comment le service RH a accompagné cette année dense de fusion-crétion ?

Nous avons concentré toute notre activité sur la création et la structuration des instances, autour d'un véritable dialogue social pour poser les fondements de Promeom.

Nous sommes très fiers d'avoir abouti à la signature de 15 accords en 15 mois de négociations sur l'organisation, la gestion, les conditions de travail, autant d'éléments qui renforcent l'attractivité de l'association.

En parallèle, il était essentiel en 2025 d'harmoniser toutes les fonctions supports par le biais d'un véritable accompagnement des managers et des salariés : formations socle de management, coaching d'équipes, plate-forme d'écoute dédiée, co-développement entre managers. Ce travail d'harmonisation a permis, pendant sa mise en œuvre, de laisser aux équipes opérationnelles le temps nécessaire pour assurer la continuité de service.

Est-ce que l'attractivité d'un acteur majeur comme Promeom pourrait infléchir la pénurie de médecins du travail ?

En 2025, nous avons eu le plaisir et la fierté d'accueillir 68 nouveaux collaborateurs, sans lien avec les anciens services. Ce volume d'intégration illustre clairement l'attractivité de notre organisation et la dynamique positive dans laquelle celle-ci s'inscrit.

Parmi ces nouveaux collaborateurs, huit médecins ont rejoint nos équipes, contribuant à compenser le turn-over naturel de nos effectifs. Ces recrutements reflètent la diversité et la richesse des parcours ; certains sont des médecins du travail déjà expérimentés, d'autres font le choix fort de s'engager dans la santé au travail : il s'agit notamment de médecins juniors en sortie de formation initiale, également de collaborateurs médecins en reconversion, passant du soin à la prévention dans le cadre d'un parcours exigeant de spécialisation s'étalant sur quatre années.

Une culture du partenariat était déjà très présente (avec les Hospices civils de Lyon (HCL), par exemple) et elle se voit renforcée avec Promeom puisque les universités et les centres de formation ont désormais un interlocuteur unique. Nous accordons une attention particulière à l'accueil des internes, des médecins collaborateurs et des infirmiers en les accompagnant activement tout au long de leur formation. Cet engagement se traduit par la mise en place d'une charte du tutorat et par l'allocation de temps dédié à l'accompagnement, contribuant ainsi à renforcer notre attractivité auprès des candidats.



Comment accompagnez-vous la montée en compétences ?

Si nous prenons le cas des infirmiers de santé au travail, la réforme de 2021, complétée par le décret d'application de 2022, a fait évoluer leurs missions. La mise en place d'une délégation sous protocole, après formation, leur permet désormais d'exercer des activités élargies. Ce cadre favorise le développement de leurs compétences, notamment lorsqu'ils rejoignent des SPSTI de taille importante comme le nôtre.

Nous formons également des médecins collaborateurs et les médecins PAE (diplômés hors Union européenne). Nous avons un cadre à offrir à ces futurs collaborateurs pour les former et c'est un véritable enjeu pour nous.

Enfin, dans le contexte de la fusion, nous avons mis en place un LMS (Learning Management System), une plateforme digitale de formation permettant d'accéder à des contenus en e-learning, de consulter des replays et de diversifier les modalités pédagogiques. Cet outil nous a permis, dès 2025, de former l'ensemble de nos collaborateurs à l'utilisation de notre nouveau logiciel métier. Et nous avons vocation à poursuivre son déploiement pour accompagner le développement d'autres formations internes.

Et la qualité de vie au travail chez Promeom ?

La marque employeur est l'un de nos axes stratégiques et elle se construit en grande partie à travers l'attention portée à la qualité de vie et des conditions de travail. Nous sommes conseil auprès des entreprises sur ces sujets, donc nous avons à cœur d'être exemplaires dans nos propres pratiques.

Ainsi, nous avons construit des dispositifs adaptés aux attentes et aux réalités de nos collaborateurs : cycles de travail modulables selon les parcours de vie, mesures spécifiques pour les parents, les personnes en situation de handicap ou les proches aidants. Nous portons également une attention constante à l'équité et à l'égalité professionnelle.

Cet engagement se traduit concrètement par des accords structurants, dont nous sommes particulièrement fiers, et qui témoignent de notre volonté d'apporter des réponses durables aux enjeux sociétaux et aux évolutions du monde du travail.



Les collaborateurs Promeom

Personnes physiques : **578**ETP : **546,86**

RÉPARTITION

111

médecins du travail

88

infirmiers de santé au travail

90

préventeurs et spécialistes

193

assistantes médicales

43

appuis opérationnels

53

fonctions supports

FORMATION

1 244 418 €de dépenses formations, soit
6,5 % de la masse salariale en 2025

Plus de

3 000

heures de formations

Une enveloppe spéciale de

290 000 €

a été consacrée au plan d'accompagnement à la fusion. Nous avons formé des collaborateurs médecins à devenir médecins du travail, des infirmiers à devenir infirmiers du travail, etc., et effectué les formations réglementaires et de mise place des instances représentatives.

EN ACTION CHEZ NOS ADHÉRENTS

Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent nos adhérents et se mobilisent au service de la prévention et de la santé au travail des salariés de la métropole lyonnaise. Interventions ici chez trois de nos adhérents :

- l'hôtel Warwick Reine Astrid à Lyon 6 ;
- Bobst, fournisseur mondial d'équipements et services destinés aux fabricants d'emballages et d'étiquettes à Bron ;
- Vitrail Saint Jean L'Art-Elier à Lyon 5.

Merci à nos adhérents pour leur accueil et leur confiance.



Une politique RSE reflet de nos engagements en prévention et santé

Tout au long de cette année 2025, notre gouvernance a œuvré pour définir une politique RSE ancrée dans notre mission de prévention, pilotée dans la durée et construite avec nos parties prenantes.

Trois axes forts guident nos actions : le social, l'économie et l'environnement, véritable reflet des préoccupations de nos adhérents.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Nous veillons à ce que nos **achats soient responsables et locaux** (y compris pour les travaux de rénovation ou d'entretien de nos centres).

Le rapport d'activité ne sera plus imprimé.

Objectif

zéro papier

pour nos équipes

Les déchets sont recyclés dans toutes nos activités (par exemple, nos corbeilles de papiers sont collectées par des associations).

Nous favorisons les modes de transport doux et le covoiturage.

Dans le cadre d'un accord de mobilité durable signé en 2025, une allocation forfaitaire est versée à nos salariés pour valoriser l'usage de moyens de transport « durables ».

3^e année

de participation au **Challenge mobilité** organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

COLLABORER AVEC DES ASSOCIATIONS



Nous mettons l'accent sur la diversité et l'inclusion, avec la participation active aux job dating « Je ne suis pas un handicap » (avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap d'environ 9%).

Et 50 collaborateurs et collaboratrices ont participé à la Course des héros, au profit de l'association Clubhouse France, œuvrant pour la réinsertion professionnelle de personnes touchées par des troubles de santé mentale.



RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Nos **600 collaborateurs** se sont vu offrir une doudoune Promeom, ce qui nous a permis de limiter la température.

Nous avons souscrit des contrats d'électricité verte.

Notre flotte est composée de véhicules hybrides ou tout électrique, y compris pour les véhicules utilitaires.

Fin 2025, nous avons lancé **notre bilan carbone**.

Un grand merci

aux entreprises adhérentes qui ont généreusement partagées leur expérience dans ce rapport d'activité.

Nous avons eu le privilège de recevoir de nombreux témoignages, qui n'ont pas pu tous être intégrés.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont consacré de leur temps pour partager leur expérience, les équipes Promeom comme les partenaires du quotidien.

« IMAGINONS LA SANTÉ AU TRAVAIL DE DEMAIN »



La santé au travail évolue vers une approche encore plus individualisée. Il s'agit de proposer une santé au travail qui permette à chacun de mieux comprendre et s'approprier ses déterminants de santé : un espace personnalisé, des informations adaptées, des outils concrets pour aider le salarié à prendre conscience de son état de santé et à faire des choix éclairés pour le préserver.



– **Jean-Robert Steinmann,**
Directeur général
de Promeom

La santé doit être accompagnée de manière continue, quel que soit le parcours professionnel. Construire la santé au travail de demain, c'est donner à chacun, entreprises et salariés, les moyens de devenir pleinement acteur dans une approche globale. »

PROMEOM
04 480 425 25
promeom.fr



Association MC2A, siège social : 213, rue de Gerland – 69007 LYON
Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 –
RNA : W691108482 – SIREN : 924 378 862
Communication à caractère non contractuel 05/2026
Conception-créditation : Ekno – Rédaction-rédaction en chef : Stéphanie PIBRE
Photographies : PROMEOM + crédits photos et vidéos :
Sébastien CLAVEL, Studio LA MADONNE, Zed! Photographie, iStock, Présanse

PROMEOM
Préserveons la santé au travail